

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 28 Octobre.

On a essayé d'agiter l'opinion au sujet de la prochaine réunion des Chambres ; mais l'opinion reste parfaitement impassible à tous ces efforts. Nous espérons que la Chambre et le Sénat montreront la même sagesse. On remarque, en effet, qu'il y a, suivant une expression du *Temps*, une sorte d'épuisement dans les discussions de la presse hostile, qui est obligée d'inventer toutes sortes de commérages sur de prétendus désaccords entre les ministres, ou sur les faits et gestes de tel ou tel maire nouveau.

Cette sorte de stérilité qui distingue en ce moment la polémique quotidienne prouverait au moins une chose : c'est qu'il n'y a pas de si grands reproches à adresser au gouvernement actuel. Il n'a été fait ni dit aucune des énormités qu'il fallait attendre, pensait-on, d'un pouvoir républicain. Ses ministres ont tenu, à tout prendre, une conduite assez correcte. La France, sous leur conduite, ne se sent pas en singulier péril. Leur langage et leurs actes ressemblent fort au langage et aux actes des conservateurs.

Il est vrai qu'il reste aux mécontents une ressource, c'est de se rattraper sur l'avenir des satisfactions que le présent leur refuse. On nous prédit que la démocratie entre les mains des républicains tournera à la démagogie, et la liberté au radicalisme. Grand merci de l'avis, dit le *Temps*, il nous paraît peu opportun et encore moins désintéressé, mais nullement inutile. Nous serons sur nos gardes. Nous savons très bien, en effet, où nous conduiraient le radicalisme et la démagogie ; et s'il est un port de salut que nous voulions éviter à tout prix, c'est celui de la dictature. On ne nous y fera jamais trop penser.

En opposant à la politique de l'extrême gauche une attitude résolue, le ministère se sentira mieux armé, plus protégé contre les attaques qui pourraient venir du bonapartisme. De ce côté aussi, il y a peu de ménagements à espérer, mais il n'y a pas, à vrai dire, de danger à craindre. Entre le bonapartisme et l'extrême gauche, il y a largement de la place pour une majorité modérée, constitutionnelle et persuadée que ce n'est pas en contrecarrant le Gouvernement, en l'affaiblissant, qu'on fortifierait les idées conservatrices.

Les adversaires du cabinet ont fait, pendant ces derniers temps, beaucoup

de bruit autour des prétendus dissentiments qui se seraient produits dans le conseil des ministres. A ce sujet, plusieurs journaux ont même donné des récits très-détaillés et très-complets sous le rapport de la mise en scène, mais qui font plus d'honneur à l'imagination qu'à la bonne foi de ceux qui les ont livrés à la publicité. L'opinion publique a fait justice des inventions dont il était par trop facile de reconnaître l'origine. Parmi les procédés dont les partis extrêmes usent ordinairement pour battre en brèche un ministère, c'est pour ainsi dire une manœuvre élémentaire et consacrée par une longue tradition que de mettre en doute l'homogénéité du cabinet.

Mais, pour qu'un pareil moyen ait quelque efficacité, il faut qu'il s'appuie sur autre chose que sur des récits de pure fantaisie. Or, il a été non-seulement établi par des preuves sans réplique que la prétendue discussion à propos de laquelle il a été fait tant de bruit ne pouvait avoir eu lieu, mais encore aucun acte, aucune parole, aucun indice, ne permettaient de supposer qu'il existât le plus léger désaccord entre les membres du ministère. Nous croyons, au contraire, pouvoir affirmer, que dans la dernière réunion du conseil, les ministres n'ont éprouvé aucune difficulté à s'entendre sur l'attitude que devra prendre le gouvernement dans les diverses discussions qui auront lieu dans les deux Chambres pendant la prochaine session. Si nous sommes bien informés, le conseil se serait prononcé à l'unanimité sur toutes les questions qui lui auraient été soumises, et aurait arrêté un programme qui est de nature à rallier les divers groupes du parti républicain.

### CORRESPONDANCE

Versailles, 27 octobre.

Les détails reçus ici, sur l'audience que le général Inatief a eue du Sultan, démontrent que cette audience a eu purement et simplement le caractère officiel et solennel de ces sortes de cérémonies. Suivant l'usage, le général a prononcé quelques paroles en remettant ses lettres de créances.

Le Sultan a répondu. Tout s'est borné là. Les grosses questions n'ont pas été abordées.

L'ambassadeur de Russie à Constantinople, aura samedi seulement, une audience privée du Sultan. Là, il lui fera part des demandes de son gouvernement. D'ici-là donc, il n'y a lieu à s'attendre à aucun événement important. Il est peu probable même que la réponse du Divan, aux demandes de la Russie, ne sera pas immédiate.

La situation, en attendant, ne paraît pas améliorée. La Russie semble de plus en plus résolue, en cas de refus de la

Porte à ses demandes, de faire suivre ce refus d'une occupation des provinces insurgées par ses troupes.

La Russie, actuellement, est seule en présence de la Turquie. Elle n'est appuyée par aucune autre grande puissance, depuis que l'Angleterre s'est retirée de l'action diplomatique exercée à Constantinople.

Mais les dispositions du cabinet Britannique n'en paraissent pas moins résolues. Les armements sont de plus en plus actifs, et tout semble démontrer que si la Russie passait la frontière Turque, la flotte anglaise se porterait immédiatement dans les Dardanelles pour protéger Constantinople.

Toutes les principautés Orientales se préparent à des éventualités belliqueuses. Le Parlement Roumain est convoqué extraordinairement, le 2 novembre. La Grèce arme. Le gouvernement Roumain a envoyé ces représentants pour négocier un emprunt, dans les principales capitales.

Il est probable que M. de Chaudordy ne retournera à Madrid que pour y prendre ses lettres de rappel, son désir étant de rester à Paris.

Il est probable également, qu'à titre de compensation, M. de Saint-Ferréol, qui occupait le poste de Copenhague où a été envoyé M. le comte Duchatel, prendra à Bayonne la succession de M. Le Sourd, qui était commissaire du gouvernement français à la commission internationale, chargé de régler les questions pendantes entre la France et l'Espagne, par suite de la guerre carliste.

On s'attend à ce que la première séance de la Chambre des députés soit marquée par un débat sur la mise à l'ordre du jour de la proposition Gatineau.

### Le discours de M. de Marcère.

Le nouveau discours de M. le ministre de l'intérieur à Maubeuge sera surtout remarqué à raison de deux passages, qui renferment les plus justes considérations sur l'Etat et sur l'armée.

En parlant devant des habitants d'une ville voisine de notre frontière, l'idée de patrie devait naturellement se présenter à l'esprit d'un homme politique qui a sa place dans les conseils du Gouvernement. Il n'appartenait pas au ministre de l'intérieur de se livrer à aucune réflexion sur la politique du dehors, ni sur la situation diplomatique de la France. Il n'est pas téméraire de supposer néanmoins que l'honorable M. de Marcère cédait, comme malgré lui, aux préoccupations que font naître les événements extérieurs lorsque, répondant au toast du maire de Maubeuge, il a dit : « Derrière ces remparts qui couvrent la frontière se dresse la notion de l'Etat, » et lorsqu'il a ajouté bientôt après : « Cette notion, messieurs, il faut la rétablir dans toute sa force » et la relever dans nos âmes. »

Avec quel empressement, nous en sommes convaincus, M. le ministre des

affaires étrangères aurait applaudi à de telles paroles ! C'est, en effet, quand surgissent des questions d'un intérêt capital pour les nations de l'Europe ; quand il s'agit pour la France de prendre part, dans une mesure quelconque, à des négociations diplomatiques avec d'autres grandes puissances, c'est alors qu'un gouvernement sent le besoin d'être fort respecté. On n'est écouté, on ne peut exercer d'influence morale au milieu des conseils européens que dans la proportion de la puissance réelle dont on dispose. « L'Etat, » a dit encore excellemment M. de Marcère, ce sont nos traditions, c'est notre grandeur, c'est le passé et l'avenir de la patrie : il faut que toutes ses forces soient combinées en vue de sa durée et de sa puissance. »

Voilà un langage vraiment politique et digne d'un homme d'Etat. Plaise à Dieu que la France, dont le premier besoin est la paix, et à qui ses récents malheurs font du recueillement une obligation et un devoir, ne tarde pas à retrouver, pour sa dignité et sa sécurité, les conditions d'un Etat fort, telles que les a si bien définies M. le ministre de l'intérieur ! Pour arriver à ce but patriotique, tous doivent répondre à l'appel si pressant qu'il a adressé aux industriels et aux ouvriers, aux communes et aux départements, les adjurant de résister à certaines tentations qui, « si elles passaient dans nos mœurs » publiques, porteraient atteinte à la puissante unité française. »

De telles paroles sont un avertissement qu'il convient de recommander à l'attention de tous les hommes animés du noble désir de voir notre pays reprendre dans le monde un rôle digne de son passé et proportionné à l'importance des intérêts dont la garde lui est confiée.

Le passage du discours de M. de Marcère relatif à l'armée ne mérite pas moins d'attention et d'éloges. Il prend une signification particulière dans la bouche de M. le ministre de l'intérieur, après les bruits inexacts de dissentiments entre lui et M. le ministre de la guerre. Comment pouvait-on supposer un seul instant qu'un membre du gouvernement dont M. le maréchal de Mac-Mahon est le chef n'eût pas, pour sauvegarder les intérêts moraux de l'armée, toute la sollicitude dont les lois lui font un devoir ?

M. de Marcère s'est donc exprimé, à l'égard de l'armée, en des termes qui ne peuvent surprendre personne. « L'armée, comme il l'a dit, est le bras et le bouclier de la France », et elle est hors de l'atteinte des hommes « malveillants ou remplis de mauvais desseins » qui ne rougissent pas de l'attaquer.

(Liberté).

On lit dans la *Gazette du Lan-guedoc* :

Les journaux bonapartistes sont pleins de récits datés de Milan, de Venise, de Florence, et racontant tous « l'accueil enthousiaste » qui est fait

en Italie à l'ex-impératrice et à l'ex-prince impérial.

Ces récits sont vrais. L'impératrice Eugénie et son fils sont fêtés par une partie de la population.

Mais pas par les catholiques.

Les Italiens qui les acclament sont les unitaires, les sectaires, les anciens carbonari, ralliés à la royauté de Victor-Emmanuel, les partisans de Rome capitale, les spoliateurs de la papauté.

Ils n'ont pas oublié que si la révolution a triomphé en Italie et a réussi à détrôner le Pape, c'est grâce à l'appui que lui a donné Napoléon III.

Et ils prodiguent aujourd'hui leurs témoignages de reconnaissance à la veuve et au fils.

Quoi de plus naturel ?

A. E.

### ORIENT

On sait que le gouvernement anglais, en présence de l'attitude comminatoire prise par la Russie vis-à-vis de la Porte, a abandonné la direction diplomatique qui lui était échue depuis deux ou trois mois. Du moment que le cabinet de Saint-Pétersbourg parlait d'ultimatum et d'intervention armée, l'Angleterre ne pouvait conserver la responsabilité d'une pareille politique, et, ne pouvant pas davantage s'y opposer directement, elle laissait le prince Gortchakoff agir à sa guise, en réservant la liberté de ses propres décisions.

Telle a été la résolution prise par le cabinet anglais dans sa séance du 18 octobre. On ajoute, et nous n'avons pas de peine à le croire, que cette résolution a vivement impressionné le gouvernement du tsar. Si celui-ci, en effet, pouvait se trouver flatté de reprendre le rôle qu'il avait perdu après l'échec de Berlin, c'était à la condition de redevenir le représentant des volontés collectives de l'Europe, et sa position n'était pas seulement diminuée, elle était faussée du moment que l'Angleterre se désintéressait des propositions qu'elle avait elle-même formulées, se refusait à les reconnaître sous l'interprétation que la Russie leur donnait, et désavouait d'avance les mesures exécutoires dont cette puissance entendait les faire suivre.

La politique de l'Angleterre est si spéciale, déterminée qu'elle est par le caractère purement maritime de cette puissance et par la nature des intérêts qu'elle a dans la question d'Orient, qu'elle court sans cesse le risque d'être mal comprise sur le continent. Ceux qui ne voient rien entre la mise en ligne d'une armée et une neutralité absolue, ne comprennent pas que nos voisins condamnés par les circonstances à suivre une ligne de conduite qui ne saurait être celle d'aucun autre des Etats continentaux. Ainsi, et pour nous en tenir à l'exemple que nous avons sous les yeux, ce serait une grave erreur



de supposer que l'Angleterre, en laissant à la Russie la tâche ne négocier à Constantinople, a cessé d'être un facteur de premier ordre dans le règlement des affaires turques. Il suffirait, au surplus, pour s'en convaincre de consulter la carte et de s'assurer que l'Archipel offre à la marine anglaise le choix des îles dont l'occupation neutraliserait toute visée trop ambitieuse de la Russie, en créant, pour l'Angleterre, à l'entrée des Dardanelles, une position analogue à celle qu'elle occupe déjà à l'entrée de la Méditerranée et à l'entrée de la mer Rouge.

Ce qui prouve que l'Angleterre, en renonçant à diriger une politique qui fait violence à ses principes, ne renonce pas pour cela à une intervention éventuelle, ce sont les préparatifs militaires que la *Gazette de l'Armée et de la Marine* nous fait connaître. Le recrutement se poursuit avec activité et succès. Les régiments destinés à servir sont désignés, et leur effectif a été complété. Les commandements de brigades, de divisions et de corps d'armée sont donnés. Les forces stationnées dans la Méditerranée et ailleurs ont été augmentées. La flotte de Besika a reçu des renforts de matelots et d'ingénieurs. On assure, enfin, que les préparatifs dissimulés sont encore plus considérables que ceux qui tombent sous la connaissance du public. Ainsi tout annonce que le cabinet anglais, en laissant à la Russie l'initiative et la responsabilité des négociations, n'en a pas moins arrêté ses plans et n'en est pas moins préparé à tout.

Nous le répétons, cette attitude de l'Angleterre est un fait considérable et dont il est impossible que la Russie ne tienne pas compte, soit parce qu'il lui importe, pour parler avec autorité, de parler au nom du concert européen, soit parce que son intervention armée au delà du Danube risquerait de déterminer une action maritime de l'Angleterre, qu'il n'est de l'intérêt de personne de provoquer. Nous tromperions-nous beaucoup en supposant que la réserve du gouvernement anglais, jointe aux difficultés qu'offre même le concert restreint des trois empires et à la grandeur des efforts qu'entraînerait une lutte avec la Turquie, est de nature à faire hésiter la Russie au moment de prendre une résolution suprême? Est-il téméraire de croire que, dans de pareilles circonstances, elle préférerait un avantage diplomatique un peu marqué à la nécessité de pousser jusqu'au bout dans la voie aventureuse où elle s'est engagée?

(Temps)

**La guerre.**

Autrefois la guerre trouvait un de ses éléments dans le courage même de l'homme. On pouvait alors l'appeler une noble passion; aujourd'hui l'épithète a disparu avec la chose même. Il n'existe plus de passion de ce genre. Quand la guerre consiste à tirer à la cible humaine à deux kilomètres de distance les uns des autres, la passion n'est plus pour rien dans cette lutte où l'on donne et l'on reçoit la mort sans se voir.

La guerre apparaît donc aujourd'hui à tout le monde ce qu'elle est véritablement la chose la plus monstrueuse, la plus insensée. Faites donc comprendre à ces hommes de science et de travail, à ces agriculteurs, à ces ouvriers, à ces savants, qu'il faut interrompre le problème dont la solution sera une nouvelle conquête de l'homme sur la matière; qu'il faut abandonner ce champ et cet atelier d'où leur activité pacifique répond partout l'abondance et la prospérité, pour tuer ou se faire tuer; et qu'il n'en peut être autrement, parce que l'on n'a pas encore trouvé le moyen de mettre fin aux guerres entre nations, comme depuis longtemps on a mis fin aux guerres privées!

C'était pendant la guerre de 1870. Le canon grondait, de légers nuages de fumées s'élevaient vers le ciel, indiquaient l'endroit où mouraient des milliers d'hom-

mes. La bataille était engagée sous Paris; le Mont-Valérien se couronnait de feux. A mes pieds, paraissant insensible à ce spectacle, un paysan, un vieillard, travaillait son champ, et l'éclair de sa bêche polie par le travail, brillait dans le sillon noir et semblait répondre à ceux plus sinistres qui rougissaient l'horizon. A une détonation plus violente, le paysan releva enfin la tête, et se tournant vers moi: « Quelle bêtise et quelle infamie que la guerre! s'écria-t-il, les enfants sont partis reviendront-ils jamais? et s'ils reviennent, qui les nourrira? qui les abritera? la maison est brûlée, et ce champ va rester presque tout entier en friche. Que gagne-t-on à de pareils jeux, et n'est-il pas temps que cela finisse? La guerre, on n'en veut plus, c'est trop bête. Il nous faut autre chose? »

Tout le monde aujourd'hui pense comme ce paysan. La guerre ne paraît pas seulement cruelle, elle paraît absurde.

Quant au moyen de prévenir, de supprimer la guerre, le bon sens public ne veut pas admettre qu'on ne le trouve pas.

PAUL DALLOZ.

Directeur du *Moniteur Universel*.

**Une fantaisie du Times.**

On a pu remarquer, depuis quelque temps, combien il est difficile de se rendre compte de la politique suivie par le *Times* dans les affaires d'Orient. Le *Times*, sur ces affaires, a, on peut le dire, non-seulement une idée, mais une solution par jour. En ce moment, l'organe de la Cité propose sérieusement de faire occuper la Bosnie et l'Herzégovine par des troupes françaises, et il s'efforce de démontrer que cette occupation reviendrait de droit aux soldats qui ont rétabli autrefois la paix en Syrie avec un mandat européen.

Nous n'examinerons pas la question de savoir si l'idée du *Times* est aussi flatteuse qu'il le croit pour notre amour-propre national. Mais, allant droit au but, nous disons que cette idée excède nos droits et nos devoirs. Nous désirons passionnément que la paix soit maintenue en Orient, et nos efforts sont acquis à toutes les combinaisons qui ont pour but de détourner les dangers qui la menacent. Mais nous n'avons pas un soldat à fournir pour l'occupation éventuelle de la Bosnie et de l'Herzégovine, et la combinaison mise en avant par le *Times* ne peut être qu'une fantaisie de plus dans la polémique d'un journal qui, depuis deux ans, a soutenu avec une égale ardeur l'intégrité et la destruction de l'empire ottoman.

(*Moniteur universel*)

**Bertrand et Raton.**

Le *Times* de ce matin suggère l'idée que l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine soit confiée à des troupes françaises. « Il n'y a pas d'obstacle possible, dit ce journal, à employer à cela des troupes qui ont été une fois déjà envoyées en Syrie dans un but analogue. Ce serait en même temps une démarche flatteuse pour la France, de lui demander de fournir des soldats pour le maintien de la paix en Europe. »

Le *Times* est trop bon, en vérité. Il est, en effet flatteuse pour nous d'éveiller à ce point sa sollicitude. Malheureusement, notre chute cruelle nous a rendus si maussades, Français légers que nous sommes, elle nous a si rudement ouvert les yeux, que nous éprouvons maintenant une répugnance invincible pour les flatteuses propositions du *Times* nous inspire quelque défiance? Croirait-on que nous avons

tout de suite cherché, après en avoir pris connaissance, le sentiment tout égoïste, — tout anglais, voulions-nous dire, — qui l'avait inspirée?

C'est le pire effet du malheur, et de l'ingratitude dont on a été victime, que ce doute persistant où l'on se voit plongé.

On ne se dit plus: « L'Angleterre, en bonne alliée, en amie fidèle, veut nous faire valoir. »

Ou se dit: « L'Angleterre, ne pouvant offrir ses propres soldats, offre bénévolement les nôtres pour la représenter en Orient... »

Les marrons cuisent sous la cendre, leur écorce éclate sous l'effet de la chaleur, leur chair se dore, leur parfum flatte l'odorat et sollicite le goût; — Bertrand, qui a faim, prie une fois de plus Raton d'allonger ses fortes griffes et, prestement, d'attirer à lui les fruits savoureux. Bertrand espère les croquer encore jusqu'au dernier.

Malheureusement, Raton s'est brûlé la patte, il y a quelque six ans. Il se soigne et songe à se guérir. Si Bertrand veut manger, il faudra qu'il s'y emploie lui-même désormais!

O La Fontaine! illustre bonhomme!! quel profond politique vous étiez sous votre air simple, et sans y tâcher!

CH. LAURENT.

**Le catholicisme en Pologne.**

On connaît l'histoire du « retour volontaire » à l'« orthodoxie » moscovite, imposé à la fin de 1874 par les fonctionnaires russes de Pologne aux catholiques du rite grec-uni appartenant au diocèse de Chelm. Une lettre de Varsovie, adressée au *Golos*, de Saint-Petersbourg, montre de la façon la plus claire ce qu'il en est de la prétendue « conversion » de ces malheureuses populations. Voici ce que nous lisons dans ce document peu suspect, que nous reproduisons sans commentaires:

« Parmi les uniates qui ont récemment passé à l'Eglise « orthodoxe », il en est un grand nombre qui recommencent à recourir tout à fait ouvertement aux sacrements d'après le rite de l'Eglise catholique-romaine. Ces anciens uniates font baptiser leurs enfants par des prêtres catholiques. Ce qui paraît justifier à leurs yeux une action aussi contraire à l'acte volontaire (*sic*) de réunion à l'Eglise « orthodoxe », c'est une idée fautive qu'ils ont de la signification de cet acte. Ils s'imaginent qu'en somme il ne concerne que la fidélité envers le trône russe et la patrie, d'après eux, ils n'auraient nullement pensé à un changement de croyance. En ce moment, une instruction est dirigée par le procureur du tribunal du district de Varsovie contre différents les personnes qui sont accusées d'avoir fait baptiser leurs enfants d'après le rite de l'Eglise catholique-romaine. Ces personnes tombent sous le coup du paragraphe 190 du Code pénal, en vertu duquel les parents et les tuteurs, lesquels sont légalement tenus d'élever leurs enfants dans l'orthodoxie (russe), sont frappés de la peine d'un emprisonnement de huit mois à un an, s'ils font baptiser leurs enfants d'après le rite d'une autre Eglise chrétienne ou s'ils leur font recevoir les sacrements de cette Eglise. Mais cette peine n'est encore rien en comparaison des conséquences qu'elle entraîne. Les enfants sont remis entre des mains de personnes « orthodoxes »,

de leur famille, et, s'il n'en existe pas, à des personnes également « orthodoxes », nommées à cet effet par le gouvernement. L'instruction de l'affaire a été confiée au juge d'instruction près le tribunal du district de Varsovie, M. Stenger, sous la direction du substitut du procureur près ce même tribunal, le prince Urussow. »

**Tribunaux.**

1<sup>er</sup> Conseil de guerre de Paris.

UNE CONDAMNATION A MORT.

Le 1<sup>er</sup> conseil de guerre, séant à Paris, dans son audience de samedi, a condamné à mort un nommé Pierre-Joseph Boulanger, âgé de vingt-trois ans, soldat au 1<sup>er</sup> régiment de ligne.

Boulanger subissait au pénitencier de Bicêtre une peine de trois ans de prison pour désertion. Le 25 août dernier, à sept heures du matin, le sergent Hotot, qui était de service, le menaça de le mettre aux fers pour infraction au règlement. Boulanger ne tenant aucun compte de cette observation, le sergent Hotot appela deux soldats, les nommés Dequerre et Bruyères, du 136<sup>e</sup> de ligne, pour l'aider à mettre sa menace à exécution. Resté seul, le prisonnier, en proie à une grande surexcitation, mit en pièces sa capote et, lorsque le sergent rentra dans sa cellule accompagné de ses deux hommes, Boulanger, lui montrant les morceaux de son vêtement, lui dit: « Je crois que j'en ai fait assez, n'est-ce pas? Vous pouvez me mettre les fers, si vous voulez, je m'en f... pas mal! » On lui ordonna de se coucher sur le lit de camp de sa cellule, et, au moment où le sergent Hotot se penchait pour lui appliquer les fers, Boulanger se dressa brusquement sur son séant et asséna deux coups de poing sur la tête et les épaules de Hétot, avant que les deux soldats, surpris par cette brutale agression, eussent pu l'empêcher.

Le sergent, sans perdre son sang-froid, saisit le revolver dont il était armé, recula de quelques pas et fit feu sur son agresseur, qui s'était blotti dans un coin.

Boulanger tomba, mais il n'avait pas été atteint mortellement. On put extraire la balle qu'il avait reçue, et aujourd'hui il est en voie de guérison.

C'est à raison de ces faits de rébellion et de laceration d'effets militaires, qu'il comparait devant la justice. A l'audience, il se borne à dire qu'il ne se souvient de rien.

M. Mattée, commissaire du gouvernement, soutient l'accusation. M<sup>e</sup> Bourdillon plaide pour Boulanger.

Le conseil le condamne à la peine de mort.

**UN VOLEUR ACCUSATEUR.**

Lemaire, pilote au service de la Compagnie des bateaux-mouches, a volé 150 fr. au préjudice d'un de ses camarades.

La perpétration de ce délit a été relevée par un détail piquant.

C'est l'auteur du méfait qui a fait connaître à la victime le larcin qui venait d'être commis, mais voici dans quelles circonstances:

Lemaire habite au Point-du-Jour, où s'arrête d'ailleurs son bateau à chaque voyage.

Notre pilote est locataire d'une chambre voisine de la chambre occupée par le camarade qu'il a volé.

Profitant d'une halte de son bateau au Point-du-Jour, Lemaire s'introduit dans la chambre de son collègue et

vole 150 francs contenus dans une sacoche.

Cela fait, Lemaire court dans sa chambre et en bouleverse les objets.

Il regagne ensuite son bateau, qui se met en route. A une deuxième halte de l'embarcation au Point-du-Jour, notre pilote rencontre son collègue, qu'il venait de voler, lui offre à boire, et ensuite trouve un prétexte pour monter dans sa chambre suivi de son compagnon.

On monte, on entre dans la chambre:

— Tiens! quelqu'un est venu chez moi, crie Lemaire.

Mais tout est bouleversé ici. On a ouvert mes tiroirs. Pourvu qu'on ne m'ait pas volé vingt francs que j'avais là!

Lemaire fait semblant de vérifier et dit:

— Non! le voleur n'a pas trouvé ma pièce.

Le compagnon de Lemaire, mis en émoi par cette découverte, va à son tour dans sa chambre. Il constate immédiatement la disparition de ses 150 francs.

Et les deux voisins d'aller chez M. le commissaire de police faire la déclaration du vol et des faits que nous venons d'exposer.

Mais cette mise en scène, pour couvrir sa conduite, n'a pas sauvé le voleur. Le coupable s'est trahi par d'autres faits. Le vol a été commis le 5 septembre. Or, la veille, Lemaire, sans argent, avait dû emprunter 5 fr. à un ami, et voilà que, le jour même du vol et les deux jours suivants, il a payé à divers créanciers une somme totale de 80 francs environ. Lemaire n'a pu expliquer et justifier la provenance de cette somme. Il a été condamné à un mois de prison.

La mauvaise action de ce jeune homme, qui n'est âgé que de dix-neuf ans, est doublement regrettable: il est le cinquième enfant de parents qui sont fort honorables. Il n'était pas poussé au mal par le besoin, car il venait, trois jours auparavant, d'être nommé pilote, fonction qui lui valait un salaire de 8 à 9 francs par jour.

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, de retour du voyage qu'il vient d'entreprendre à Rome, a rendu visite mardi à M. le président de la République et à M. le ministre des affaires étrangères.

Mgr l'évêque de Vannes vient de porter plainte contre l'*Impartial lorientais*, à propos d'un article paru dans ce journal et qui constitue un véritable outrage aux membres du clergé.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIIONALE.

Nous recevons de l'Evêché, la note suivante:

Le *Journal du Lot*, dans son numéro du 21 octobre, a annoncé, d'après d'autres journaux, que des prières publiques auraient lieu le dimanche, 5 novembre prochain, à l'occasion de la rentrée des chambres. C'est un erreur qui ne doit pas être attribuée à l'autorité compétente.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle dit que « le Sénat et la Chambre » des députés se réunissent, chaque année, le second mardi de janvier, à moins d'une convocation antérieure... et le dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront



adressées à Dieu dans les églises et dans les temples... »

Ces articles visent les sessions ordinaires, et non la session prochaine qui est la continuation de la session ouverte le 8 mars 1876.

Le Gouvernement, qui rappelle ordinairement les prescriptions de la Constitution, n'ayant jusqu'à ce jour manifesté aucun désir que ces prières se fissent au commencement de la prochaine session extraordinaire, elles n'auront pas lieu dimanche.

Un cultivateur du Midi, M. Gachez, écrit à M. Dumas, président de la commission du phylloxera, qu'il a réussi à sauver sa vigne du phylloxera, en cultivant du maïs rouge entre les rangs de ceps. L'insecte, dit-il, abandonne les ceps pour se jeter sur les racines du maïs.

« Au printemps dernier, dit-il, les racines des pieds de vigne étaient couvertes de phylloxeras. Ce mois (août), malgré les plus patientes recherches, je n'ai pu trouver un seul individu; en revanche, les pieds de maïs en étaient infestés, les racines du maïs semé dans une terre à côté ne présentaient pas de trace de phylloxera. »

Voilà un procédé bien simple et de facile application. Quelques essais suffiraient pour nous édifier sur sa valeur.

On sait qu'à l'époque des vendanges, on constate toujours quelque cas d'asphyxie, produit au moment du foulage des cuves.

Nous trouvons dans un journal un excellent préservatif contre ce danger grave :

En perceant à quelques centimètres au-dessus du niveau de la vendange un trou de la grosseur du pouce dans la paroi de la cuve, on donnera issue à l'acide carbonique qui en remplit la partie supérieure. Au moyen d'une bougie allumée, attachée à une latte et descendue dans la cuve, « où elle ne devra pas s'éteindre, » on s'assura si l'écoulement de l'acide carbonique est terminé, et jusque-là on ne devra pas entrer dans la cuve.

Ce trou devra rester ouvert pendant le foulage, pour que l'acide carbonique, dégagé ou produit pendant cette opération, s'écoule au dehors et ne puisse, en s'élevant dans la cuve, en chasser l'air, ce qui reproduirait le danger d'asphyxie. Le foulage terminé, le trou sera fermé au moyen d'une cheville, pour que la partie supérieure

de la cuve se remplisse de nouveau d'acide carbonique, lequel sert, comme ferait une couche d'huile, à intercepter le contact de l'air et à prévenir la formation du vinaigre.

Les cuves devraient être percées de plusieurs trous, espacés de 20 centimètres environ, à partir du bord supérieur et jusqu'au point le plus bas que puisse atteindre la vendange lorsqu'elle est peu abondante. Chacun de ces trous serait fermé par une cheville, et lors du foulage on déboucherait le trou situé immédiatement au-dessus du vin.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1877, les instituteurs de 4<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire ceux qui comptent moins de cinq années de services, comme titulaires, recevront au minimum un traitement de 900 fr.; les instituteurs de 3<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire ceux qui ont plus de cinq ans et moins de dix ans de services, recevront 1,000 fr. au minimum; les institutrices de 3<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire celles qui sont titulaires depuis moins de cinq ans, recevront 700 fr.; les adjoints chargés d'une école de hameau, 800 fr.; les adjoints attachés à l'école municipale, 700 fr.; les adjointes chargées d'une école de hameau, 650 fr.; les adjointes attachées à l'école principale, 600 fr.

Pour ces sept catégories, la loi du 10 juillet 1875 recevra donc, l'an prochain, son entière application en ce qui concerne le minimum des traitements.

Quant aux instituteurs de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes, il leur sera assuré un traitement d'au moins 1,000 fr.

Les institutrices de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classes auront droit à 700 fr. au minimum.

INSTITUTION VALETTE A CAHORS.

Voici les noms des candidats présentés par cet établissement, pendant la dernière année scolaire, à divers examens ou concours, et qui ont subi leurs épreuves avec succès :

- Baccalauréat complet. — Lafon, — Charlat.
- Baccalauréat scindé. 1<sup>re</sup> partie. — Bergounioux. — Davinou. — Lalo.
- Brevet d'instituteur. — Pégourie. — Bouby. — David.
- Lignes télégraphiques. — Vallette. — Caumont.
- Administration des Postes. — Grépon. — Matet. — Marty, F. — Pons. — Blat. — Marty, C. — Bru.

retraitée. La jeune fille, tout occupée de ce qu'elle devait dire à Visconti; et Visconti emporté et aveuglé par sa passion, ne songeant pas à ce que leur manière d'agir pouvait avoir d'étrange et de mauvais. En s'éloignant ainsi de la foule, ils n'avaient eu ni l'un ni l'autre aucune arrière-pensée.

Quand Béatrix se vit dans ce lieu solitaire, elle éprouva une certaine inquiétude; mais se jetant aux genoux de son guide elle lui dit en sanglotant :

— Une parole de vous peut le sauver : ayez pitié d'une famille éplorée. Oh ! si je pouvais pleurer comme pleurait tout à l'heure son malheureux père; si Dieu me permettait de répéter ses paroles, je suis sûre que vous ne pourriez pas me refuser sa grâce.

Elle parlait ainsi dans la persuasion que son père avait déjà tout raconté à Marco; mais celui-ci qui ne savait rien, en s'entendant supplier avec tant de passion et ignorant pourquoi, resta d'abord stupéfait, puis, ému de pitié, d'amour, de confusion de voir à ses pieds la reine de ses pensées, il voulut la relever et lui dit avec agitation :

— Que faites-vous?... Non, je ne veux pas; allons, levez-vous. Devez-vous vous prosterner devant une créature humaine? Vous?

Volontariat — Dablanc (1<sup>er</sup> de liste). — Alix (2<sup>e</sup> de liste). — Dugès — Parra. — Caussil. — Borderie. — Castagné. — Derruppé. — Lamèle. — Escrouzailles. Total : 27 admissions.

On doit distribuer, à la rentrée, aux députés plusieurs projets de lois importants : nous citerons notamment :

Un projet de loi du ministre des finances, d'une étendue considérable, portant révision totale du régime des patentes.

Un projet de loi du ministre de l'intérieur, relatif à l'exécution de la loi du 26 juillet 1873, sur la constitution de la propriété en Algérie.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire relative aux indemnités pour dommages causés par la guerre allemande. Par cette circulaire, M. de Marcère rappelle que tous les bons de liquidation qui n'auront pas été touchés d'ici au 31 décembre prochain, seront envoyés à la Caisse des dépôts et consignations, d'où les intéressés ne pourront les retirer qu'en se soumettant à toutes les formalités d'usage.

Nous recevons de M. le directeur du Théâtre la lettre suivante. C'est un appel à tous ceux qui aiment les arts et qui veulent les encourager. Le théâtre de Cahors, grâce à l'empressement du public à seconder l'entreprise de M. Boutines, peut nous procurer de bonnes soirées d'hiver.

A MM. les habitués du Théâtre.

Messieurs, Je viens vous annoncer la réouverture du théâtre, campagne 1876-1877. La première partie de mon exploitation comprend le drame, la comédie, le vaudeville et la petite opérette. Ce genre sera joué cinq mois. La campagne lyrique durera 2 mois. Le théâtre ouvrira ses portes du 5 au 12 novembre.

Chacun de vous, Messieurs, a été témoin des sacrifices que je me suis imposés l'été dernier pour remplir la promesse morale que j'avais faite à l'autorité et au public.

J'ai acquis par expérience la certitude que le théâtre de Cahors est impossible sans le concours de la population.

Je crée donc des abonnements. Le prix en est fixé à 12 francs par mois, soit huit représentations. L'abonné

Elle ne se relevait pas et l'implorait toujours en joignant les mains et en levant vers lui ses yeux baignés de larmes, avec une expression telle que Marco crut revoir Ermeline dans cette nuit terrible où il était venu pour l'arracher au toit paternel. Elle était ainsi à genoux, elle l'avait ainsi supplié.

La passion l'égarait. Il releva de force Béatrix, la fit asseoir et pendant qu'elle sanglotait en se couvrant le visage de ses mains et qu'elle pleurait tant qu'on voyait les larmes couler à travers ses beaux doigts, il lui dit sans s'approcher :

— Exprimez-moi votre désir et je vous jure par mon salut éternel que je ferai pour vous satisfaire tout ce qui dépendra de moi, tout, lors même qu'il s'agirait de l'Etat, de ma vie, de mon honneur. Allons parlez, rassurez-moi, dites-moi quel est celui que je peux sauver.

— Lupo... répondit-elle. — Qui? Ce vassal du monastère de St-Ambroise qu'on a condamné à mort?

— Lui-même, c'est le fils d'un fauchonier de mon père et le frère d'une de mes suivantes... Oh ! si vous les eussiez vus !...

— Allons, ne pleurez plus. Lupo est

aura droit à toutes les places : loges de 1<sup>re</sup>, premières, parquet, où des sièges numérotés seront mis à leur disposition.

J'espère, Messieurs, que ma voix sera entendue et que vous m'aidez à conduire à bonne fin la tâche laborieuse que j'ai entreprise.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

BOUTINES, Directeur du Théâtre.

La souscription est ouverte à partir du lundi 30 courant au dimanche 5 novembre.

On souscrit au Théâtre et chez M. Girma, libraire, marchand de musique, boulevard Nord.

M. Courtois, prestidigitateur nous prie d'insérer l'annonce suivante :

Théâtre de la famille Courtois.

Mesdames et Messieurs, J'ai l'honneur de vous annoncer que je donnerai encore deux brillantes Représentations dans cette ville.

Je vous invite à ne pas manquer de profiter de l'occasion que je vous offre aujourd'hui 29 et demain 30.

2 GRANDES SOIRÉES

Spectacles extraordinaires ! nouveaux, choisis, complets et en tous genres ! ! ! Pas de détail de spectacle, pour laisser une agréable surprise aux Spectateurs.

Venez, jugez et admirez les étonnantes TRANSFORMATIONS de la famille Courtois.

Ouverture des Bureaux à 7 h. 1/2. Lever du Rideau à 8 h.

Prix des places ordinaire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 octobre.

Naissances.

Andrieu, Marie, aux Cavaniés. Bach, André-Etienne-Evariste, rue du Parc.

Mariages.

Beguéri, Jean et Prades, Rose.

Décès.

Rigal, Marie-Thérèse, modiste, 20 ans, célibataire, boulevard Sud.

Esportell, Hyppolyte, commandant en retraite, 63 ans, rue du Parc.

Sabatié, François, ex-chapelier, 79 ans, rue Nationale.

Minihot, Firmin-Jean, 9 mois, rue Donzelle.

Malric, Catherine, veuve Delmas, s. p., 74 ans, rue du Four Ste-Barbe.

Miquel, Jean, marchand, 69 ans; rue de la Liberté.

Breil, Guillaume, chargeur, 57 ans, rue du Four St-Laurent.

Batut, Antoine, cordonnier, 81 ans, faubourg Labarre.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

Jours	FOIRES.
29 Diman.	
30 Lundi.	Lugagnac.
31 Mardi.	Gramat.
1 Mercur.	LA TOUSSAINT.
2 Jeudi.	Commemoration de tous les Morts.
3 Vend.	Cahors, Aynac, Bagnac, Marcilhac, Payrac.
4 Samedi.	Gourdon.

Lunaisons du mois d'Octobre.  
 P. L. le 3, à 11 h. 6 du matin.  
 D. Q. le 11, à 10 h. 29 du matin.  
 N. L. le 17, à 10 h. 6 du matin.  
 P. Q. le 25, à 8 h. 4 du matin.  
 Les jours diminuent de 1 h. 43 m.

DERNIÈRES NOUVELLES

Constantinople, 27 octobre.

Le Phare publie l'allocution qu'a prononcée le général Ignatieff en remettant ses lettres de créance, et la réponse du sultan.

Le général Ignatieff a dit : « Le czar comprend facilement les difficultés de la situation et, sans dissimuler ses sympathies pour les Slaves de la Turquie, il souhaite que les difficultés soient aplanies, afin que le sultan procède à l'amélioration du sort de ses sujets. »

Le sultan a répondu qu'il déplore les événements qui empêchent la réalisation des projets de réforme; il compte sur l'appui de la Providence pour qu'une nouvelle ère de paix lui permette de faire le bonheur du peuple; il espère que le czar contribuera à lui faciliter sa tâche.

Madrid, 26 octobre.

La Epoca a des nouvelles du Maroc. Elles signalent l'agitation religieuse dans le but de venir en aide à la Turquie. Les chrétiens craignent des excès. Les consuls étrangers ont avisé leurs gouvernements.

Bourse de Paris

Cours du 28 octobre.

Rente 3 p. %	68.80
— 4 1/2 p. %	98.50
— 5 p. %	105.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 27 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.690 »	3.693 »
Crédit foncier.....	713 53	715 »
Orléans-Actions...	1.037 50	1.030 »
Orléans-Obligations.	326 »	322 50
Suez.....	635 »	626 25
Italien 5 %.....	69 50	69 50

écrivit à l'abbé de St-Ambroise quelques mots de prière, de commandement, de menace, pour qu'il rendit immédiatement la liberté à ce Lupo au sujet duquel ils avaient eu un entretien quelques jours auparavant.

Il ferma la lettre avec un cordon de soie, sur lequel il apposa son sceau, mit l'adresse et la tendant à Béatrix :

— Faites-la remettre à l'abbé, lui dit-il, et Lupo vous sera rendu.

— Le seigneur vous tiendra compte de ce sang innocent que vous avez épargné, répliqua-t-elle, de tant de larmes que vous avez séchées. Toute cette famille priera pour vous et priera chaque jour.

Elle s'appretait à sortir.

— Béatrix ! s'écria Marco en lui faisant signe de rester, accordez-moi encore quelques moments; vous aurez jusqu'à demain le temps d'envoyer la lettre. Ecoutez-moi; cette nuit je pars pour un long voyage, mais le souvenir de cette heure... mais votre souvenir... Béatrix... Croyez bien que je ne vous oublierai jamais.

— Je me rappellerai aussi la faveur que vous m'avez accordée; je prierai moi aussi pour vous... Et j'avais peur de me trouver en votre présence... Ma mère me le disait bien, que vous aviez un cœur bon et généreux.

A suivre.

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XIV.

(Suite.)

Appelant à son aide tout son courage, elle commença d'une voix tremblante et suppliante :

— Seigneur, puis-je espérer que vous accueillerez favorablement une humble et fervente prière ?

— Ne m'avez-vous pas accepté pour votre serviteur et vassal ? répondit Marco, et devez-vous me parler ainsi. Vous n'avez pas de grâce à implorer, vous n'avez que des ordres à me donner.

Ils gardèrent tous deux le silence, traversèrent encore trois ou quatre salons, et arrivèrent dans une chambre tout à fait

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.



LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous les musiciens de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste. Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO

OEUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazza d'Amore, Cuir de Russie, valse.

Radis Roses ? Mazurka. France adorée ! Marche française. Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains, par Renaud de Vilbac; Cerises Pompadour, valse, Radis roses, mazurka.

Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par Renaud de Vilbac).

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mélodies célèbres de Jules Klein : Rayons perdus, Soupir et Baisers.

On reçoit Franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes (à 4 mains : 3 fr.; 2 fr. pour le Quadrille; 1 fr. 70 pour les Mélodies) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs : Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la Chanson du Jour et le Conservatoire populaire du Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par

la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tassés, 60 fr. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTEVILLE. — Prescrits comme l'eau des Célestins. Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire: PARIS, 23, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.

Pharmacie DETHAN, Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger. MALADIES de la GORGE de la VOIX et de la BOUCHE. PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse. Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup> DE PARIS, 21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869. DÉPÔT DE LA MAIRIE DE PARIS.

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874. DÉPÔT DE LA MAIRIE DE PARIS.

DÉPÔTS EN FRANCE: Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>; Brest, chez M. E. VINCENT; Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>ie</sup>; Cherbourg, chez M. J. LIAIS; Dunkerque, chez MM. C. BURDON et C<sup>ie</sup>; Havre, chez M. E. FICQUET; Landerneau, chez M. E. VINCENT; La Rochelle, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>ie</sup>; Lyon, chez M. Marc GILLIARD; Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>ie</sup>; Melun, chez M. LE BARRE; Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD; Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN; St-Nazaire, chez MM. JAMONT et HUARD.

LE MONITEUR DE LA BANQUE et DE LA BOURSE. Paraît tous les Dimanches. EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES. Résumé de chaque Numéro: Bulletin politique, Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit, Recettes des ch. de fer, Cor. fr. réponses étrangères, Nomenclature des coupons échus, des par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en AN. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes. 4 fort volume in-8. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS. Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS. CHOCOLAT-MENIER. EXIGER LE VÉRITABLE NOM.

La Nation Journal politique, fondé par MM. Raoul Duval, Béhic, Ferdinand Barrot et plusieurs autres notabilités politiques. — Rédacteur en chef: M. Albert Duruy. 20, rue Bergère, à Paris. — 3 mois 13 fr.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES LA TERRE DE PRESQUE AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

Table with 2 columns: Description of land parcels and their area in hectares and ares. Includes Bâiments (0 hect. 30 ares), Prés (9), Terres (29), Vignes (4-70), Bois chênes (57-50), Bois noyers (2-50), Châtaigneraies (3), Pâturages (40).

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château.

La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnaud, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Turenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M. de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt: Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Marcolds (Ardèche). La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.

AUX ASTHMATIQUES. Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBREY, médecin pharmacien à la Ferté-Vidaire (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation de célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratuitement. Convaincrez les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

LE BIEN PUBLIC. Journal quotidien, politique et littéraire. LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX BIEN ÉCRITS. Informations rapides et précises. Expédié par les trains-poste du soir. PRIMES EXCEPTIONNELLES. La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc. DÉPARTEMENTS. Trois mois: 15 fr.; six mois: 30 fr.; un an: 60 fr. Un Numéro: 15 centimes. ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS. Sur demande par lettre affranchie. Paris, Rue Coq-Héron, 5.

FRANC en TIMBRES pour SIX MOIS D'ESSAI. JOURNAL-RENTIERS. le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6<sup>me</sup> année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres possédés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 fr.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bonse aux ordres des Agents de change; avances sur titres. Administrateur: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.